

Compte rendu de la séance du mardi 27 février 2018

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, Dominique BON, René GOULESQUE, Sophie AIRE, Ginette MALGUID, Thierry FONTY, Marie-Anaïs VALETTE
Absents : Fabienne MORILLE, Thomas FRAISSE
Représentés : VILLARD Pierrick, BLANQUET Gilles, Alain AURIEL
Secrétaire(s) de la séance : Thierry FONTY

Vote du compte administratif 2017 Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Daniel CHEVALEYRE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	272 743.17			215 577.98	272 743.17	215 577.98
Opérations exercice	1 292 220.46	963 116.70	1 284 956.55	1 573 279.70	2 577 177.01	2 536 396.40
Total	1 564 963.63	963 116.70	1 284 956.55	1 788 857.68	2 849 920.18	2 751 974.38
Résultat de clôture	601 846.93			503 901.13	97 945.80	
Restes à réaliser	304 609.02	690 900.00			304 609.02	690 900.00
Total cumulé	906 455.95	690 900.00		503 901.13	402 554.82	690 900.00
Résultat définitif	215 555.95			503 901.13		288 345.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 Champs sur Tarentaine-Marchal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 503 901.13 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	215 577.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	270 680.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	288 323.15
Résultat cumulé au 31/12/2017	503 901.13
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	503 901.13
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	215 555.95
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	288 345.18
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2017 - Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2017 Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par CHEVALEYRE Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		168 665.28		62 797.62		231 462.90
Opérations exercice	81 776.33	63 735.60	63 133.24	40 674.16	144 909.57	104 409.76
Total	81 776.33	232 400.88	63 133.24	103 471.78	144 909.57	335 872.66
Résultat de clôture		150 624.55		40 338.54		190 963.09
Restes à réaliser	149 815.95				149 815.95	
Total cumulé	149 815.95	150 624.55		40 338.54	149 815.95	190 963.09
Résultat définitif		808.60		40 338.54		41 147.14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 40 338.54

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

62 797.62

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

7 174.00

RESULTAT DE L'EXERCICE :

DEFICIT

-22 459.08

Résultat cumulé au 31/12/2017

40 338.54

A.EXCEDENT AU 31/12/2017

40 338.54

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

40 338.54

B.DEFICIT AU 31/12/2017

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote du compte de gestion 2017 Assainissement Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Subventions 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir les sommes à allouer aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2018 un volume de 30 000 euros au bénéfice de diverses associations